

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que l'arrondissement doit statuer sur une demande de **dérogation mineure** reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au, **190, avenue Maplewood** et portant sur l'objet suivant :
Installation d'une clôture d'une hauteur de 3,5 mètres, plutôt que 2,0 mètres, ce qui déroge à l'article 8.3 du Règlement de zonage (1177) de l'arrondissement d'Outremont;
- 2° que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi 14 janvier 2013** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4° que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'installation de la clôture sera réputée conforme aux dispositions du Règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce 20 décembre 2012.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

